



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Délibération n° 2011/12/17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2011

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
48	48	40

DATE DE LA CONVOCATION

29 novembre 2011

L'an deux mille onze, le 7 décembre, à dix huit heures, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, commune de Saint Dizier Leyrenne sur la convocation en date du 29 novembre 2011, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM SIMON-CHAUTEMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, RIGAUD, COULON, CHAPUT, ARTHUR, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, LEGROS, CHABROUX, ROYERE Joël, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, ROGERS, PEROT, SCAFONE, COUSSEIROUX, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, MEYER, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, MERLYNCK, LEFAURE, LABORDE, TIXIER

Mmes SPRINGER, BATTISTON, JOUANNETAUD, SALADIN, COULAUD, CHENEVEZ, PATEYRON, LECLERC

Suppléants : SZCEPANSKI

Suppléantes :

Excusés : Mme CHAUVAT-POUGET, CAPS, BATTUT
MM PAMIES, LAKROUF, PATEYRON J.Louis

Procuration de Madame Marie-Hélène CHAUVAT-POUGET à Madame Marthe PATEYRON
Procuration de Madame Michèle BATTUT à Monsieur Jean CADROT

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET GENERAL – annule et remplace la précédente délibération

↳ Afin d'autoriser et de prévoir des dépenses et recettes supplémentaires liées à des opérations d'ordre patrimoniale ainsi qu'à l'ajustement du versement au FNGIR

↳ Prenant en considération les éléments suivants :

➔ Ajustement du budget général

⇒ Section d'investissement :

⇒ Dépenses

1311	Opérations d'ordre relatives aux subventions non transférables : étude Maison Martin Nadaud (6 500 €), étude Hall (4 588.28 €), 1 ^{ère} phase Augerolles (3 576.02 €), travaux 1 ^{ère} phase Château du Monteil au Vicomte (143 871.60 €), restauration rivières (81 740.65 €), aménagement étang Bourdeau (3 530.36 €)	243 806.91 €
1312	Opérations d'ordre relatives aux subventions non transférables : 1 ^{ère} phase Augerolles (3 576.02 €), étude signalétique commerciale (8 828.18 €), étude 1 ^{ère} phase Château du Monteil au Vicomte (7 380 €), travaux 1 ^{ère} phase Château du Monteil au Vicomte (36 002.49 €), complexe hydraulique de Haute Faye (1 069.47 €), fontaine du Pommier (5 674.72 €), aménagement étang Bourdeau (2 027.35 €)	64 558.23 €
1313	Opérations d'ordre relatives aux subventions non transférables : étude Maison Martin Nadaud (3 250 €), étude Hall (2 317.28 €), étude 1 ^{ère} phase Château du Monteil au Vicomte (3 690 €), travaux 1 ^{ère} phase Château du Monteil au Vicomte (54 003.62 €), complexe hydraulique de Haute Faye (1 237.80 €), fontaine du Pommier (1 028.37 €), restauration rivières (16 348.13 €), aménagement étang Bourdeau (2 521.69 €)	84 396.89 €
1318	Opérations d'ordre relatives aux subventions non transférables : restauration rivières (45 850 €)	45 850 €
2313	Opération d'ordre relative aux études archéologique du Château du Monteil et du mécénat de la Maison Martin Nadaud	76 196.54 €
2318	Opération d'ordre relative à l'étude CRE	<u>57 362.32 €</u>
		572 170.89 €

⇒ Recettes

1321	Opérations d'ordre relatives aux subventions non transférables : étude Maison Martin Nadaud (6 500 €), étude Hall (4 588.28 €), 1 ^{ère} phase Augerolles (3 576.02 €), travaux 1 ^{ère} phase Château du Monteil au Vicomte (143 871.60 €), restauration rivières (81 740.65 €), aménagement étang Bourdeau (3 530.36 €)	243 806.91 €
1322	Opérations d'ordre relatives aux subventions non transférables : 1 ^{ère} phase Augerolles (3 576.02 €), étude signalétique commerciale (8 828.18 €), étude 1 ^{ère} phase Château du Monteil au Vicomte (7 380 €), travaux 1 ^{ère} phase Château du Monteil au Vicomte (36 002.49 €), complexe hydraulique de Haute Faye (1 069.47 €), fontaine du Pommier (5 674.72 €), aménagement étang Bourdeau (2 027.35 €)	64 558.23 €
1323	Opérations d'ordre relatives aux subventions non transférables : étude Maison Martin Nadaud (3 250 €), étude Hall (2 317.28 €), étude 1 ^{ère} phase Château du Monteil au Vicomte (3 690 €), travaux 1 ^{ère} phase Château du Monteil au Vicomte (54 003.62 €), complexe hydraulique de Haute Faye (1 237.80 €), fontaine du Pommier (1 028.37 €), restauration rivières (16 348.13 €), aménagement étang Bourdeau (2 521.69 €)	84 396.89 €
1328	Opérations d'ordre relatives aux subventions non transférables : restauration rivières (45 850 €)	45 850 €
2031	Opérations d'ordre relatives aux études : CRE (57 362.32 €) - Archéologique Château du Monteil au Vicomte (34 571.09 €)	91 933.41 €
2033	Opération d'ordre relative au mécénat Maison Martin Nadaud	41 625.45 €
		572 170.89 €

⇒ Section de fonctionnement :

⇒ Dépenses

739116	Reversement sur FNGIR	5 270 €
61521	Entretien terrains	- 5 270 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

⇒ accepte la décision modificative comme énoncée ci-dessus

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourganeuf, le 08 décembre 2011
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD